

REGLEMENT COURSE

1 - Organisation : le Pôle Enfance Jeunesse & Sports de la Ville de Soustons organise le Jeudi 4 Août 2022, une course à pied sur route intitulée : les 10 Km de SOUSTONS.

La course des 10 Km de SOUSTONS est inscrite officiellement au calendrier 2022 du Comité Départemental des Courses Hors Stade F.F.A.

2 - Parcours : le parcours est de 10 Km, entre le départ à 19h30 de Soustons - Hall des Sports du Lac et l'arrivée Soustons Centre Ville (Les Arènes Henri Canelas), via principalement un tracé urbain.

Les ravitaillements des concurrents seront assurés aux 4ème Km, 7ème Km et à l'arrivée.

3 - Participation : la participation est ouverte à toute personne, licenciée ou non licenciée, âgée de 16 ans et plus. Tout athlète non licencié à une Fédération Sportive d'Athlétisme devra posséder un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an. Les mineurs devront en plus présenter un bulletin d'inscription signé par l'un des parents.

4 - Assurances : les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurances Responsabilité civile souscrit auprès de SMACL assurances. Les licenciés FFA et des autres Fédérations Sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence de l'année en cours.

5 - Inscriptions : les inscriptions sont individuelles et enregistrées à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli, fourni par l'organisateur. Les inscriptions peuvent être enregistrées directement ou envoyées par correspondance au Pôle Enfance Jeunesse & Sports de SOUSTONS, Avenue Labouyrie, Plaine de l'Isle Verte, 40140 Soustons. Chaque inscription doit obligatoirement être accompagnée :

- du paiement du droit d'inscription (**10 euros jusqu'au Mercredi 3 Août 2022, 15 euros le Jeudi 4 Août 2022**) de 9 heures à 18 h 30 au Gymnase de la Fontaine. Chèque à l'ordre du Trésor Public.
- de la photocopie d'une licence sportive (FFA, FSGT, FSCF, UFOLEP, TRIATHLON, UNSS, UGSEL) de l'année en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins de 1 an.
- de l'autorisation parentale pour les participants mineurs.

6 - Remise des dossards et des puces électroniques : les dossards peuvent être retirés au Gymnase de La Fontaine à partir du **Lundi 1^{er} Août 2022** ou le jour de la course lors de l'inscription. Les dossards devront impérativement être portés par chaque concurrent. Une puce jetable sera remise à chaque coureur lors du retrait du dossard.

7 - Droit d'image : les participants acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve que les organisateurs pourront faire.

8 - Sécurité et organisation des secours : la sécurité des concurrents sur le parcours sera assurée par des signaleurs et les secouristes de la Protection Civile, encadrés par la Gendarmerie et la Police Municipale.

9 - Commissaire et Arbitre de Course : 3 commissaires/arbitres de course officieront pendant la manifestation, veilleront au respect du présent règlement du classement et du chronométrage.

10 - Récompenses et Catégories : les premiers inscrits recevront un tee-shirt millésimé. Des récompenses seront remises aux trois premiers (femmes et hommes) de chaque catégorie (de Cadet à Vétéran). Un classement général sera également déclaré, et fera l'objet d'une remise de récompense pour le vainqueur Femme et le vainqueur Homme.

Aucune réclamation ou contestation ne sera reçue à l'issue de la cérémonie des récompenses. Trois tirages au sort seront effectués à l'issue des récompenses.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du règlement affiché sur le lieu d'inscription et disponible sur simple demande.